SYNAPTIC M
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.333.170 €
142, Boulevard Exelmans - 75016 PARIS
RCS PARIS 950 991 927

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2025

Les associés de la société SYNAPTIC M se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du président adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque associé en entrant en séance tant en son nom qu'en qualité de mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote à distance ; les associés en visio ou téléconférence ont été portés à la feuille de présence en qualité de réputés présents, sous la signature du Président.

L'assemblée est présidée par Gaël MONTASSIER, Président.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que tous les associés sont présents ou représentés ; qu'en conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :
- le rapport de gestion du Président ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés, par courriel ;
- la feuille de présence, les formulaires de vote par correspondance ou par procuration et la liste des actionnaires ;
- un exemplaire des Statuts de la Société ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, au moment et pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.
Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Présentation du rapport du Président
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quitus au Président
- Affectation des Résultats
- Conventions réglementées
- Pouvoirs pour les formalités

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président qui rappelle que l'assemblée doit statuer dans les conditions statutaires de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.
Après plusieurs échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; Quitus

GM M.S C.M.

L'assemblée générale, après avoir examiné les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et ayant pris connaissance du rapport de gestion de l'entreprise présenté par le Président, relatif au même exercice, l'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire,

APPROUVE ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne *quitus* au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants

DEUXIÈME RÉSOLUTION
Affectation du résultat

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Président,

CONSTATE que les comptes de l'exercice social, clos le 31 décembre 2024, font ressortir un bénéfice de 83 788 €.

DECIDE d'affecter ce bénéfice, augmenté du report à nouveau :

- Au compte de réserve légale pour un montant de : 4 189 €
- Au dividende pour un montant de : 93 326 €
- Au compte « Report à nouveau » pour : 1 715 €

Après affectation du résultat,

- Le solde de la réserve légale s'établira ainsi à : 7 634 €
- Le solde du report à nouveau s'établira à : 1 715 €
- Les capitaux propres s'établiront à : 2 342 519 €

L'assemblée prend acte qu'aucune distribution de dividendes ou d'autres revenus n'est intervenue antérieurement dans la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants

TROISIÈME RÉSOLUTION
Vote sur d'éventuelles conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu le Président exposer qu'il n'existe pas de convention réglementée au sens de l'article L.227-10 du Code de commerce,

CONSTATE l'absence de convention.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants

QUATRIÈME RÉSOLUTION
Dépenses non déductibles

Conformément à l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'assemblée générale,

PREND ACTE de qu'il n'y a pas eu lieu à réintégration d'amortissements, charges ou dépenses non déductibles, au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, au résultat fiscal de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants

CINQUIÈME RÉSOLUTION
Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant les délibérations de l'assemblée générale ordinaire à l'effet d'accomplir tous dépôts, publications et formalité y afférents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à quatorze heures quarante.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour être versé au registre des décisions.
Des extraits seront valablement édités sous la signature du seul président.

Le Président
Monsieur Gaël MONTASSIER

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. et out. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corp.				
Immobilisations corporelles				
Participations	**500 000**		**500 000**	**250 000**
Créances rattachées à des participations	**357 170**		**357 170**	**357 170**
Autres titres immobilisés	**999 996**		**999 996**	**999 996**
Prêts				
Autres immobilisations financières	**143 205**		**143 205**	**45 575**
Immobilisations financières (2)	**2 000 371**		**2 000 371**	**1 652 741**
Actif immobilisé	**2 000 371**		**2 000 371**	**1 652 741**
Matières premières, autres approvisionnement				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients et comptes rattachés	**60 000**		**60 000**	**60 000**
Autres créances	**5 292**		**5 292**	**400**
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances (3)	**65 292**		**65 292**	**60 400**
Valeurs mobilières de placement				**500 000**
Disponibilités	**390 468**		**390 468**	**245 642**
Divers	**390 468**		**390 468**	**745 642**
Actif circulant	**455 760**		**455 760**	**806 042**
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Comptes de régularisation				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Fonds commercial (1) Dont droit au bail				
Immos financières (2) Dont à moins d'un an (brut)	*1 143 201*		*1 143 201*	

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Créances (3) Dont à moins d'un an (brut)				*357 170*

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Capital social ou individuel	**2 333 170**	**2 333 170**
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	**3 445**	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	**15 442**	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**83 788**	**68 887**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	**2 435 845**	**2 402 057**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		**22 000**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**4 200**	**2 400**
Dettes fiscales et sociales	**16 085**	**32 326**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Dettes	**20 285**	**56 726**
Produits constatés d'avance (1)		
Ecarts de conversion - Passif		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
PCA (1) Dont à plus d'un an		
PCA (1) Dont à moins d'un an		
Dettes Ets. crédit (2) Dont concours bancaires		
Dettes diverses (3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 23/03/2023 au 31/12/2023
Vente de marchandises		**50 000**
Production vendue de biens		
Production vendue de services		**30 000**
Production vendue		**30 000**
Chiffre d'affaires net		**80 000**
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et amortissements		
Transferts de charges		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation (1)		**80 000**
Achat de marchandises		**-50 000**
Variation de stock (marchandises)		
Achats de mat. prem. et autres approv.		
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)		
Autres achats et charges externes	**-5 160**	**-11 697**
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Dotations d'exploitation		
Autres charges	**-724**	**0**
Total des charges d'exploitation (2)	**-5 884**	**-61 698**
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transférée		
Opérations en commun		
Produits de participations (3)		
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob. (3)	**97 630**	**64 347**
Autres intérêts et produits assimilés (3)	**14 305**	**4 477**
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		
Différences positives de change		
Prod. nets sur cess. de VMP		
Produits financiers	**111 935**	**68 824**
Dotations financières aux amort. et dép.		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Charges financières		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compte de résultat	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 23/03/2023 au 31/12/2023
Produits exceptionnels sur opération de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		
Charges exceptionnelles		
Participation des salariés		
Impôts sur les sociétés	**-22 263**	**-18 240**
Produits d'exploitation (1) Dont des exercices antérieurs		
Charges d'exploitation (2) Dont des exercices antérieurs		
Produits financiers (3) Dont des entités liées		
Charges financières (4) Dont intérêts des entités liées		

I - Préambule

Préambule

Présentation de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, constituent l'annexe et font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice.

Faits caractéristiques de l'exercice

NEANT

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

NEANT

II - Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, règlement homologué par arrêté du 4 décembre 2015, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux articles 121-1 à 121-5 du Plan Comptable Général, selon les principes d'établissement des comptes annuels : image fidèle, comparabilité et continuité d'activité, régularité et sincérité, prudence, permanence des méthodes ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont fait l'objet d'aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

III - Principes et méthodes comptables

Actif immobilisé

Etat des immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linaire en fonction de la durée de vie prévue.

Constructions : 20 ans
Agencements des constructions : 10 à 20 ans
Installations générales : 10 à 20 ans
Installations techniques : 10 à 20 ans
Mobilier : 10 ans
Matériel de bureau : 5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel : 5 à 10 ans
Matériel de transport : 4 à 5 ans
Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Actif circulant

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires qui y sont associés.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale.

Provisions

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Passifs non comptabilisés

NEANT

IV - Tableau de variation des postes du bilan

Méthodes comptables appliquées

Postes		Méthode d'évaluation ou de calcul				
Coût d'entrée des immobilisations	Incorporelles/Corporelles	Frais d'acquisition	Charges	☑	Immobilisations	☐
	Financières	Frais d'acquisition	Charges	☑	Immobilisations	☐
Amortissements des immobilisations corporelles		Amort. linéaire				☐
		Amort. dégressif fiscal				☐
		Autre (à préciser)				☐
Evaluation des stocks		Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)				☐
		Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)				☐
Contrats à long terme et travaux en cours		Reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement				☐
		Reconnaissance du chiffre d'affaires à l'achèvement				☐
Engagements de retraite et indemnités assimilées		Provisions (Passif)				☐
		Information en annexe				☐

Immobilisations

Immobilisations	Val. brute ouverture exer.	Augm.	Diminutions	Val. brute clôture exer.
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles (I)				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total immobilisations corporelles (II)				
Immobilisations financières (III)	**1 652 741**	**347 630**	**0**	**2 000 371**
Total général (I + II + III)	**1 652 741**	**347 630**	**0**	**2 000 371**

Dépréciations

Dépréciations	Montant cumulé ouverture exer.	Augm.	Diminutions	Montant cumulé clôture exer.
Immobilisations				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés				
Autres actif				
Total général				

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Ech. 1 an au plus	Ech. à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé	357 170		357 170
Créances de l'actif circulant	65 292	65 292	0
Charges constatées d'avance			

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Ech. 1 an au plus	Ech de 1 an à 5 ans	Ech. à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	0			0
Fournisseurs et comptes rattachés	4 200	4 200		0
Autres dettes	0			0
Produits constatés d'avance				